DÉPARTEMENT
Val d'Oise
CANTON
L'Isle-Adam
COMMUNE
Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 19 juillet 2022

> _=_=_= N° 55

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

<u>DÉCIDE</u>:

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AH 117 – AH 118 d'une contenance totale de 1117 m² sis 20 rue d'Asnières à Baillon et appartenant à Monsieur et Madame LAMOTTE.

Le Maire,

Claude KRIEGUER